



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2023_36

L'An deux mil vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Christian TANAIŠ procuration à M. Pierre CAMBON, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : REACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES POUR LES 11 / 15 ANS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1111-2, L2121-29 et L2331-2 ;

ESQ5 111 57

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 12 JUL. 2023
ID : 091-219106663-20230703-DECM04_2023_36-DE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 relative à la mise en place des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans;

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les tarifs existants ;

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 20 juin 2023;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

- > Adhésion annuelle à la structure : 10 euros
- > Accès matin en libre-service : gratuit.
- > Accès l'après-midi en libre-service avec activité : 10 euros par après-midi.
- > Sortie ou soirée organisée par la commune : 17 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 relative à la mise en place des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans;

ADOpte les nouveaux tarifs de l'espace jeunes tels que définis ci-dessus.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2023.

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/07/23*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

